

Séance Plénière du 5 juin 2019

## **AVIS N° 20 - AP 03/2019**

### ***Affirmation des compétences de la CTG en matière d'octroi de mer : opposition à la mise en œuvre de la définition légale de la production locale***

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL – Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL - Olivier ALFRED – Bruno APOUYOU – Jean-Pierre BACOT - Marc BARRAT - Emmanuel BAZIN de JESSEY - Dominique BONADEI – Rosaline CAMILLE SIDIBE - Raymonde CAPE- Willy CHARLES-NICOLAS — Karyn CORMIER – Marie-Josée CRESSON – Raymonde DE NEEF – Benoît DE THOISY - Sarah EBION – EVE Roland - Monique ELFORT – Paulin FELIX – Roger FLEURIVAL - Joël FRANCILLONNE - Thara GOVINDIN – Raymond HORTH - Franck KRIVSKY – Stéphane LAMBERT - - Didier MAGNAN – Jean-José MATHIAS – Isabelle NIVEAU – Martine NIVOIX – Murielle ORTU – Nicole PALCY – Robert PALOMBI - Pierre PERROT – Chantal PORRINEAU – Valérie ROBINEL – Claude SUZANON

**Absents excusés :** Aïssatou CHAMBAUD – Jean-Luk LEWEST - Cynthia PIEJOS - Patricia SIMONARD (procuration à Jean-José MATHIAS) – Laure VERNEYRE

**Etaient absents :** Jean-Marc AIMABLE – Jean-Pierre BEAUFORT - Jean-Marc BOURETTE – Janie CESTO - Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE - Patrick CHRISTOPHE - Albert DARNAL - Alexandre DE CHAVANNE – Rémi GIRAULT – Camille GUEDON – Annaïg LE GUEN – José MARIEMA - Grégory NICOLET- Georges-Michel PHINERA-HORTH – Antoine PRIMEROSE – Léonard RAGNAUTH – Magali ROBO-CASSILDE – Albert SIONG -

#### **L'Administration territoriale :**

- Christlaine GAUTHIER, Responsable Service Gestion Budgétaire
- Maurice ZEPHIR, DGA Adjoint Pôle Finances
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Patricia GLAUDIN, DGA Pôle Administration Générale
- Mireilla LAMA DGA Pôle Education, Enseignement Supérieur, Formation et Cohésion Sociale
- Laurent LABARTHE, DGA Pôle Aménagement, Transports, Développement Durable des Territoires
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie des Transports
- Joëlle CLERX FARNAUD, DGA Pôle Affaires Européennes
- Lucie BLEZES, Pôle Culture, Patrimoine et Identités

#### **L'Administration du CESECEG :**

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Vincent LAGUERRE, Chargé de Mission
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Béatrice PARESSEUX, Assistante de Mission Présidence
- Sarah MARTEGOUTE, stagiaire Présidence

.....

**Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,**

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,*

*Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,*

*Vu la délibération de la séance plénière de vote du règlement intérieur du Cesece Guyane du 5 juin 2018,*

*Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane du 31 mai 2019,*

*Entendu l'Avis de la commission finances, budget, évaluation des politiques publiques du 3 juin 2019,*

*Entendu l'Avis de la Section économique, sociale et environnementale du 4 juin 2019,*

*Entendu l'avis de la Section Culture, Education et Sport du 4 juin 2019,*

*Entendu le rapport n°AP-2019-33-9 du Président de la CTG;*

.....

2

Les Conseillers ont été informés de la publication de la circulaire du Ministère de l'action et des comptes publics qui décrit les activités de production soumises à l'octroi de mer interne et apporte des précisions à la notion de fabrication du sens de l'octroi de mer interne. Ils ont pris acte du risque encouru pour certaines productions locales qui se retrouvent hors du champ d'application de l'octroi de mer interne.

Par conséquent, les Conseillers sont favorables au retour à la définition initiale de la production locale, celle de l'article 2 de la loi sur l'octroi de mer dans sa version en vigueur en 2004, qui répondait à l'ensemble de nos besoins.

**L'Assemblée du CESECEG, forte de ses remarques, émet un avis favorable.**

Abstention	Contre	Pour
0	0	37

Fait et délibéré en séance plénière le mercredi 5 juin 2019



La Présidente du Ceseceg  
Vice-Présidente du Ceser France  
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL